



Strasbourg, 17/09/12

CAHDI (2012) OJ 2 annoté prov
Restreint

COMITE DES CONSEILLERS JURIDIQUES SUR LE DROIT INTERNATIONAL PUBLIC (CAHDI)

Projet d'ordre du jour annoté

44^{ème} réunion
Paris, 19-20 septembre 2012

Division du droit international public,
Direction du Conseil Juridique et du droit international public, DLAPIL

cahdi@coe.int - fax +33 (0)3 90 21 51 31 - www.coe.int/cahdi

I. INTRODUCTION

1. Ouverture de la réunion par la Présidente, Mme Edwige Belliard

2. Adoption de l'ordre du jour

Documents de travail

- Projet d'ordre du jour CAHDI (2012) OJ 2 prov
- Projet d'ordre du jour annoté CAHDI (2012) OJ 2 annoté prov
Restreint

3. Adoption du rapport de la 43^{ème} réunion

Le CAHDI est invité à adopter le rapport de la réunion précédente, tenue à Strasbourg du 29 au 30 mars 2012 (document CAHDI (2012) 11 prov), et à autoriser sa publication sur le site Internet du CAHDI.

Document de travail

- Projet de rapport de la 43^{ème} réunion du CAHDI CAHDI (2012) 11 prov
Restreint jusqu'à approbation

4. Communication de M. Manuel Lezertua, Directeur du Conseil Juridique et du Droit International Public

M. Manuel Lezertua informera le Comité des développements survenus au sein du Conseil de l'Europe depuis la 43^{ème} réunion du CAHDI.

Le CAHDI est également invité à prendre note des observations de la Direction du Conseil juridique et du droit international public sur l'étendue et l'application de la compétence universelle en matière criminelle dans les travaux du Conseil de l'Europe (document CAHDI (2012) 16 prov).

Documents de travail

- Développements concernant la Série des Traités du Conseil de l'Europe depuis la 43^{ème} réunion du CAHDI CAHDI (2012) Inf 6
- Observations sur l'étendue et l'application de la compétence universelle en matière criminelle dans les travaux du Conseil de l'Europe CAHDI (2012) 16 prov
Restreint
- Rapport du Secrétaire Général sur le passage en revue des conventions du Conseil de l'Europe SG/Inf(2012)12
Restreint

II. ACTIVITÉS DU CAHDI EN COURS

5. Décisions du Comité des Ministres pertinentes pour les activités du CAHDI, et demandes d'avis adressées au CAHDI

Le CAHDI est invité à prendre note des décisions du Comité des Ministres pertinentes pour les activités du CAHDI (documents CAHDI (2012) 12 et CAHDI (2012) 12 Addendum).

Le 28 mars 2012, les Délégués des Ministres ont communiqué au CAHDI - pour information et commentaires éventuels - la Recommandation 1995 (2012) de l'Assemblée parlementaire relative à "La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées". Par courriel en date du 5 septembre 2012, les

délégations ont été invitées à soumettre leurs observations écrites au « *Projet de commentaires du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) sur la Recommandation 1995 (2012) de l'Assemblée parlementaire « La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées »* » (document CAHDI (2012) 17 prov). L'Albanie a présenté ses observations qui figurent au document CAHDI (2012) 17 Addendum.

À la lumière de ces observations, les délégations sont invitées à réexaminer le document CAHDI (2012) 7 prov en vue d'adopter les commentaires du CAHDI sur la Recommandation 1995 (2012) de l'Assemblée parlementaire qui seront transmis aux Délégués des Ministres.

Documents de travail

- Décisions du Comité des Ministres pertinentes pour les activités du CAHDI, et demandes d'avis adressées au CAHDI CAHDI (2012) 12
Restreint
- Annexes aux décisions du Comité des Ministres pertinentes pour les activités du CAHDI, et demandes d'avis adressées au CAHDI CAHDI (2012) 12 Addendum
Restreint
- Projet de commentaires du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) sur la Recommandation 1995 (2012) de l'Assemblée parlementaire « La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées » CAHDI (2012) 17 prov
Restreint
- Addendum au projet de commentaires du Comité des conseillers juridiques sur le droit international public (CAHDI) sur la Recommandation 1995 (2012) de l'Assemblée parlementaire « La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées » CAHDI (2012) 17 Addendum
Restreint
- Avis du Comité directeur pour les droits de l'homme sur la Recommandation 1995 (2012) de l'Assemblée parlementaire « La Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées » CDDH(2012)R75 Annexe III

6. Immunité des Etats et des organisations internationales

a. Pratique des Etats et jurisprudence

- récents développements nationaux et mises à jour des entrées du site Internet

Les délégations sont invitées à présenter oralement les développements relatifs à la pratique des Etats concernant les immunités des Etats. Depuis la contribution d'Israël pour la 43^{ème} réunion du CAHDI, l'Espagne a soumis une mise à jour de sa contribution à la base de données sur la pratique des Etats concernant les immunités des Etats (document CAHDI (2012) Inf 11). Les délégations ne l'ayant pas encore fait sont invitées à soumettre ou à mettre à jour leurs contributions dans les meilleurs délais.

- échange des pratiques nationales sur les possibilités pour les Ministères des Affaires Etrangères de soulever des questions de droit international public dans le cadre de procédures pendantes devant les tribunaux nationaux et relatives aux immunités des Etats ou des organisations internationales

Le Secrétariat a fait circuler un questionnaire sur cette question et à ce jour, il a reçu les réponses de 27 délégations (document CAHDI (2012) 18 prov). Les délégations sont informées du fait que depuis la 43^{ème} réunion du CAHDI, l'Espagne a soumis sa réponse à ce questionnaire.

b. Convention de l'ONU sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens

Chaque délégation est invitée à faire état de sa situation par rapport à la Convention de l'ONU sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens. Les délégations sont informées du fait que depuis la 43^{ème} réunion du CAHDI, aucun Etat représenté au CAHDI n'a signé, ratifié, accepté, approuvé ou adhéré à cette convention.

Documents de travail

- Base de données sur la pratique des Etats concernant les immunités des Etats CAHDI (2012) Inf 11
Bilingue
- Echange de pratiques nationales sur les possibilités pour les Ministères des Affaires étrangères de soulever des questions de droit international public dans le cadre de procédures pendantes devant les tribunaux nationaux et relatives aux immunités des Etats ou des organisations internationales CAHDI (2012) 18 prov
Restreint
Bilingue
- Etat des signatures et ratifications de la Convention des Nations Unies sur les immunités juridictionnelles des Etats et de leurs biens et de la Convention européenne sur l'immunité des Etats CAHDI (2012) Inf 2

7. L'organisation et les fonctions du Bureau du Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères

- a. Questions de portée générale traitées par les Bureaux des Conseillers Juridiques et liées à la rédaction de lois de mise en œuvre du droit international, aux litiges internationaux, aux règlements pacifiques des différends et aux autres questions pertinentes traitées par le Conseiller Juridique
- b. Mise à jour des entrées du site Internet

Les délégations sont invitées à présenter oralement les éventuels développements survenus au plan national. Depuis la contribution de l'Italie pour la 43^{ème} réunion du CAHDI, l'Espagne et le Monténégro ont soumis une nouvelle contribution à la base de données sur l'organisation et les fonctions du Bureau du Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères. Les délégations ne l'ayant pas encore fait sont invitées à soumettre ou à mettre à jour leurs contributions dans les meilleurs délais.

Document de travail

- Base de données sur l'organisation et les fonctions du Bureau du Conseiller juridique du Ministère des Affaires étrangères CAHDI (2012) Inf 10
Bilingue

8. Mesures nationales d'application des sanctions des Nations Unies et respect des droits de l'homme

Les délégations sont invitées à examiner les informations présentées par les délégations en ce qui concerne les affaires qui ont éventuellement été soumises devant les tribunaux nationaux par des personnes ou des entités radiées des listes établies par les Comités des Sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies. À ce jour, le Secrétariat a reçu les contributions de 6 délégations (document CAHDI (2012) 3 prov).

Quant à la base de données, les délégations sont invitées à présenter oralement les éventuels développements survenus au niveau national. Depuis la contribution de l'Union européenne, présentée oralement lors de la 43^{ème} réunion du CAHDI et publiée depuis dans la base de données, les mises à jour de la contribution de l'Irlande, de la contribution de l'Espagne et de la contribution des Etats-Unis ont été soumises et publiées dans cette base de données (document CAHDI (2012) Inf 7). Les délégations ne l'ayant pas encore fait sont invitées à soumettre ou à mettre à jour leurs contributions dans les meilleurs délais.

Documents de travail

- Cas soumis aux tribunaux nationaux par les personnes ou entités radiées des listes des comités des sanctions du Conseil de Sécurité des Nations Unies CAHDI (2012) 3 prov
Restreint
Bilingue
- Base de données sur les mesures nationales d'application des sanctions des Nations Unies et le respect des Droits de l'Homme CAHDI (2012) Inf 7
Bilingue

9. Adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH)

Les délégations sont invitées à prendre note du rapport de la 75^{ème} réunion du Comité directeur pour les droits de l'homme (Strasbourg, 19-22 juin 2012) au cours de laquelle le CDDH a organisé ses travaux en vue des négociations concernant l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme suite aux décisions des Délégués des Ministres du 13 juin 2012.

Les délégations sont également invitées à prendre note du rapport de la première réunion de négociation entre le CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme (Strasbourg, 21 juin 2012).

Documents de travail

- Rapport de la 75^{ème} réunion du Comité directeur pour les droits de l'Homme (CDDH) CDDH(2012)R75
- Rapport de la première réunion de négociation entre le CDDH et la Commission européenne sur l'adhésion de l'Union européenne à la Convention européenne des droits de l'homme 47+1(2012)R01

10. Affaires devant la Cour européenne des droits de l'homme impliquant des questions de droit international public

Les délégations sont invitées à faire état des arrêts et décisions, affaires pendantes ou événements pertinents à venir.

11. Règlement pacifique des différends

Les délégations sont invitées à examiner le document CAHDI (2012) 13 rev, contenant des informations sur la compétence de la Cour internationale de Justice (CIJ) en vertu d'une sélection de traités et accords internationaux. Depuis la dernière réunion du CAHDI, la déclaration d'acceptation de la juridiction obligatoire de la CIJ de l'Irlande figure dans le document susmentionné; la Bulgarie et la République de Moldova ont adhéré à la Convention sur la réduction des cas d'apatridie; l'Autriche et la Bosnie-Herzégovine ont ratifié la Convention internationale pour la protection de toutes les personnes contre les disparitions forcées; l'Australie a ratifié la Convention internationale pour la répression des actes de terrorisme nucléaire; la Turquie a ratifié la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme; et la Suisse et la Suède ont ratifié la Convention sur les armes à sous-munitions.

Document de travail

- La compétence de la Cour internationale de Justice en vertu d'une sélection de traités et accords internationaux, situation concernant les Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe qui sont parties à ces accords et traités CAHDI (2012) 13 rev
Restreint

12. Le droit et la pratique concernant les réserves aux traités et déclarations interprétatives concernant les traités internationaux : Observatoire européen des réserves aux traités internationaux

- Liste des réserves et déclarations à des traités internationaux susceptibles d'objection

Les délégations sont invitées à examiner les réserves et déclarations à des traités internationaux conclus au sein et en dehors du Conseil de l'Europe (document CAHDI (2012) 14), qui pourraient faire l'objet d'une objection. Les informations concernant ces traités peuvent être consultées sur les sites : <http://conventions.coe.int/> et <http://treaties.un.org>. Les délégations sont également invitées à manifester leurs intentions afin de compléter le tableau des objections (document CAHDI (2012) 14 Addendum prov). A cet égard, le Secrétariat attire l'attention des délégations sur une catégorie qui a été rajoutée au tableau, à savoir « L'Etat examine la possibilité d'objecter ».

Documents de travail

- Liste des réserves et déclarations aux traités internationaux susceptibles d'objection CAHDI (2012) 14
Restreint
- Tableau des objections CAHDI (2012) 14 Addendum prov
Restreint
Bilingue

III. QUESTIONS GENERALES RELATIVES AU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

13. Les travaux de la Commission du droit international (CDI) et de la Sixième Commission

- Présentation des travaux de la Commission du droit international (CDI) et de la Sixième Commission par Sir Michael Wood, Membre de la CDI

Les délégations sont invitées à prendre note de la présentation des activités récentes de la CDI et de la Sixième Commission par Sir Michael WOOD, Membre de la CDI. Le rapport de la CDI sur le travail de sa 64^{ème} Session a été cordialement fourni par le Secrétariat de la CDI.

- Échange de vues entre la CDI, la Présidente du CAHDI et le Directeur de la DLAPIL, Genève, 4 juillet 2012

Les délégations sont invitées à prendre note de l'échange de vues qui a eu lieu le 4 juillet 2012, entre la CDI, la Présidente du CAHDI et le Directeur du Conseil Juridique et du droit international public du Conseil de l'Europe.

Documents de travail

- Intervention de Mme Edwige Belliard, Présidente du CAHDI, à la 64^{ème} Session de la CDI CAHDI (2012) Inf 8
- Intervention de M. Manuel Lezertua, Jurisconsulte, Directeur du Conseil juridique et du Droit international public, Conseil de l'Europe, à la 64^{ème} Session de la CDI CAHDI (2012) Inf 9
- Rapport de la CDI, 64^{ème} Session A/67/10
Restreint
Anglais seulement

14. Examen des questions courantes concernant le droit international humanitaire

- Intervention de M. Fausto POCAR, Président de l'Institut International de Droit Humanitaire

Les délégations sont invitées à prendre note de la présentation faite par M. Fausto POCAR, Président de l'Institut International de Droit Humanitaire relative aux conclusions de la 35^{ème} Table Ronde annuelle de l'Institut.

15. Développements concernant la Cour pénale internationale (CPI)

Les délégations sont invitées à présenter tous développements récents concernant la Cour pénale internationale (CPI).

16. Mise en œuvre et fonctionnement des autres Tribunaux pénaux internationaux (TPIY, TPIR, Sierra Leone, Liban, Cambodge)

Les délégations sont invitées à partager des informations concernant la mise en œuvre et le fonctionnement des autres tribunaux pénaux internationaux.

17. Questions d'actualité relatives au droit international

Les délégations sont invitées à partager des informations sur des questions d'actualité relatives au droit international.

IV. DIVERS

18. Élection du/de la Président(e) et du/de la Vice-président(e) du CAHDI

Le mandat de Mme Edwige Belliard (France), Présidente du CAHDI expire le 31 décembre 2012. Le mandat de Mme Concepción Escobar Hernández (Espagne), Vice-présidente du CAHDI a pris fin suite à son changement de fonctions tel qu'annoncé lors de la dernière réunion du Comité. Au vu de la pratique du CAHDI, il est proposé de ne pas procéder au remplacement de la Vice-présidente pour la courte période restante avant l'expiration du terme initial de son mandat.

Le CAHDI est ainsi appelé à élire un(e) Président(e) et un(e) Vice-président(e) pour un mandat d'un an à compter du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013.

Document de travail

- Élection du/de la Président(e) et du/de la Vice-président(e) du CAHDI CAHDI (2012) 15

19. Date, lieu et ordre du jour de la 45^{ème} réunion du CAHDI

Les délégations sont invitées à se prononcer sur la date, le lieu et l'ordre du jour de la 45^{ème} réunion du CAHDI. Le lieu et les dates proposées sont les 28 et 29 mars 2013, à Strasbourg.

20. Questions diverses

Les délégations sont invitées à reprendre l'examen de la demande de statut d'observateur présentée par l'Institut International de Droit Humanitaire lors de la 43^{ème} réunion du CAHDI et à adopter une décision à cet égard. Les documents de référence sont identiques à ceux présentés lors de la précédente réunion du Comité (documents CAHDI (2012) 6 et CAHDI (2012) 6 Add). Le Secrétariat du CAHDI attire l'attention des délégations sur l'existence du rapport d'activités de l'année 2011 de l'Institut sur le site Internet de ce dernier (<http://www.iihl.org/Default.aspx?pageid=page12205>).

Documents de travail

- Demande de statut d'observateur auprès du CAHDI de l'Institut International de Droit Humanitaire CAHDI (2012) 6
Restreint
- Rapport d'activités de l'année 2010 de l'Institut International de Droit Humanitaire CAHDI (2012) 6 Add
Restreint

ORDRE PROVISOIRE DES TRAVAUX

19 septembre 2012	
14:30- 18:00	Points: 1 – 6, 14
19:00	<i>Cocktail offert à la Résidence de l'Ambassadeur d'Allemagne en France (Résidence, Hôtel de Beauharnais, 78 rue de Lille, 75007 Paris)</i>

20 septembre 2012	
09:30- 12:30	Points : 5 (si nécessaire), 7 – 12
12:30-14:30	Pause déjeuner
14:30-18:00	Points : 13, 15 - 20